Deux militants de Dernière Rénovation qui avaient bloqué le périphérique parisien reconnus coupables “d’entrave à la circulation” mais dispensés de peine, le tribunal jugeant qu’ils “luttaient pour leur survie ou celle de proches”

11/01/2023 à 8h35



S’ils ont été reconnus coupables "d'entrave à la circulation", le tribunal a estimé qu’il n’y avait pas de sens ou de justification à ce que la société inflige une peine à des citoyens qui luttent pour leur survie et celle de leurs proches.

— Dernière Rénovation (@derniere_renov) January 10, 2023

Le tribunal a retenu les 2 premiers critères, au regard de la catastrophe climatique en cours et du caractère pacifique des

actions de Dernière Rénovation. Le président n’a cependant pas retenu le 3ème critère, il a précisé que sa position “pourrait évoluer d’ici 4 ou 5 ans”.

— Dernière Rénovation (@derniere_renov) January 10, 2023

Déjà 3000 citoyens, dont des personnalités publiques tels que le militant @CedricHerrou et le réalisateur @Yann_A_B, ont choisi d’apporter dans une tribune leur soutien à Dernière Rénovation.https://t.co/AlkfPGaJPe

Pour signer la tribune :https://t.co/vScfQWhBVA pic.twitter.com/uDrCQZBQ30

— Dernière Rénovation (@derniere_renov) January 10, 2023